



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
094-219400603-20190627-DEL270619-16-  
AU  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

## **Délibération n° 16**

**OBJET** : Vœu « Aéroports de Paris : appel à signer et à faire la pétition contre sa privatisation ».

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 23
Représentés	: 8
Excusé	:
Absents	: 2

## **SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de LA QUEUE-EN-BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire, conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET.

### **PRESENTS :**

M. FAURE-SOULET, Maire.

M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA, Mme DE ALMEIDA, Mme OUZZIZ, M. MOUCHARD, Mme DAOUGABEL L., adjoints au maire.

M. NOVEL, M. WOTHOR et M. VIEIRA, conseillers municipaux délégués.

Mme HENRY LE BAIL, M. SALMON, Mme DEFFON, Mme MAISCH, M. CHABRAUD, Mme LAMBERT, M. CHRETIEN, M. GIRAL, M. SANGOI et Mme MOLINIER-VERCHERE conseillers municipaux.

### **POUVOIRS :**

Mme MASSABO, conseillère municipale, pouvoir à M. COMPAROT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Mme LY SONG VENG, conseillère municipale, pouvoir à M. SESSA, adjoint au maire.

M. NGOMBE, conseiller municipal, pouvoir à M. CHABRAUD, conseiller municipal.

M. NUT, conseiller municipal, pouvoir à Mme OUZZIZ, adjointe au maire.

M. MACE, conseiller municipal, pouvoir à M. MOUCHARD, adjoint au maire.

Mme DAOUGABEL M., conseillère municipale, pouvoir à Mme DAOUGABEL L., adjointe au maire.

Mme AUBRY, conseillère municipale, pouvoir à M. CHRETIEN, conseiller municipal.

M. PROUHEZE, conseiller municipal, pouvoir à Mme LAMBERT, conseillère municipale.

### **ABSENTS :**

Mme FRANCELLE et M. ZAIDANE, conseillers municipaux.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BASTIER, adjointe au maire.

## Vœu du conseil municipal du 27 juin 2019

### **Aéroports de Paris : Appel à signer et faire signer la pétition contre sa privatisation**

Le 10 avril 2019, près de deux cent cinquante parlementaires de tous bords politiques ont déposé une proposition de loi déclenchant un référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

Le 11 juin, plus de cent trente personnalités issues de la politique, des sciences, des arts, des services publics, du syndicalisme, de la société civile, ont signé une tribune au *Monde* portée notamment par François Ruffin et Claire Nouvian, qui appelle à "une épidémie de pétitions" en faveur de la tenue de ce référendum.

Le mercredi 19 juin, une quinzaine de parlementaires de gauche comme de droite, réunis à Saint-Denis pour un meeting inédit, ont exprimé leur opposition à la loi qui autorise la privatisation d'ADP.

Les parlementaires signataires de la proposition de loi référendaire considèrent que les enjeux de portée nationale en matière économique, sociale, stratégique, de mobilités, d'aménagement du territoire et de protection des populations et de l'environnement que revêtent les aérodromes de Paris justifient que leur aménagement, leur exploitation et leur développement relèvent d'un service public national au sens du neuvième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Depuis le 24 octobre 1945, date à laquelle le gouvernement provisoire de la République française a créé, par l'ordonnance n° 45-2488, l'établissement public « L'Aéroport de Paris », chargé du développement de l'activité aéroportuaire en région parisienne l'ADP est donc la propriété collective de tous les Français.

Afin de ne pas reproduire les erreurs liées à la privatisation d'infrastructures stratégiques en situation de monopole, cette proposition de loi référendaire donne la possibilité au peuple français de se prononcer quant à l'affirmation du caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris, ce qui aura pour conséquence de rendre impossible leur privatisation.

- C'est pourquoi, le conseil municipal réuni en séance plénière le 27 juin 2019

1) Se prononce contre la privatisation d'Aéroports de Paris, qualifiée de «*non-sens économique, écologique et financier*»,

2) Appelle l'ensemble des conseillers municipaux de la ville et tous les citoyens à signer, et à faire signer autour d'eux, la pétition officielle pour déclencher un référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

➤ **Le présent vœu est adopté à l'unanimité.**